

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jessica Pouliot Chabot

<https://www.cadre21.org/membres/34627b8092e9b059f2aa6921>

Date d'obtention : 2024-06-19 19:33:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une démarche structurée qui guide les intervenants scolaires dans la réception de dénonciation de sextage. Elle permet de mettre une structure autour de cette procédure afin de protéger les victimes et faciliter une prise en charge. Elle permet surtout de faire de l'éducation auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ce projet va permettre la mise en place d'une ligne directrice et uniforme d'intervention dans les cas de sextage.

Au lieu de faire du mieux que l'on pense, cette démarche va nous permettre d'orienter nos actions afin de limiter les conséquences.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas intervenir plus qu'il ne le faut auprès de ceux ayant possiblement en leur possession des images à caractère pornographique afin de ne pas nuire à l'enquête.